

Communiqué de la Cour des comptes

Rapport n°36 – Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

Quatre recommandations pour améliorer le fonctionnement du dispositif d'aide et de soins à domicile

La Cour des comptes a mené un audit sur la coordination du dispositif d'aide et de soins à domicile, ainsi que sur le système de pilotage de l'AVASAD. La Cour adresse quatre recommandations à l'AVASAD afin d'améliorer le fonctionnement du dispositif : poursuivre et développer l'implémentation d'outils communs dans la fourniture des prestations, renforcer le pilotage et ses indicateurs financiers, identifier et exploiter les synergies possibles au sein du dispositif.

L'AVASAD est chargée de la mise en œuvre, sur le territoire vaudois, de la politique d'aide et de soins à domicile. Ses membres sont sept associations et fondations régionales (A/F), qui gèrent les prestations fournies aux résidents vaudois par les Centres médicaux sociaux (CMS). Intégrant les A/F alors existantes, l'AVASAD a été créée en 2009, afin notamment d'améliorer la coordination et le pilotage du dispositif d'aide et de soins à domicile.

Le pilotage a été examiné sur la base d'objectifs d'amélioration du ratio entre le volume de prestations (soins, aide au ménage, etc.) et les heures consacrées aux activités de support (back-office, déplacements, etc.) pour les différentes A/F. Au cours de la période sous revue, la Cour a constaté une amélioration de ce ratio, due en particulier à l'implémentation d'outils mobiles et pour partie, mais de manière disparate entre les A/F, à des actions réalisées dans l'organisation de la fourniture des prestations et les structures au niveau régional. Si les potentiels d'amélioration supplémentaires, spécifiques à chaque région, sont systématiquement identifiés par les organes centraux de l'AVASAD, en revanche, dans le respect de la répartition des compétences prévue au sein du dispositif, chaque A/F reste seule décisionnaire des actions à entreprendre dans son organisation et sa structure. En outre, en raison d'environnements et de ressources hétérogènes entre les régions, la Cour a constaté des besoins également différents entre les A/F, en matière de soutien et d'implication technique, métier ou managérial par les organes centraux de l'AVASAD.

Afin de renforcer la coordination et de s'assurer pleinement de l'efficacité du dispositif, la Cour recommande à l'AVASAD de poursuivre le développement et l'implémentation d'outils communs dans la fourniture des prestations. Elle recommande également à l'AVASAD de convenir, avec chaque A/F, des actions d'amélioration spécifiques à entreprendre dans son organisation et sa structure et de suivre leur mise en œuvre effective. De plus, la Cour incite l'AVASAD à compléter l'analyse de ses mesures d'efficacité par l'examen de leurs effets financiers sur le dispositif. Finalement, la Cour encourage l'AVASAD à examiner plus avant les synergies possibles au sein du dispositif et de déterminer des ressources adéquates pour chaque A/F, tenant compte du support ponctuel ou permanent pouvant être apporté par les services transversaux de l'AVASAD.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 avril 2016

**Renseignements complémentaires : Frédéric Grognez, Vice-président
Cour des comptes, 021 316 58 10 – 079 401 65 58**